

Table ronde 3:

La coopération décentralisée et le travail en réseau

Cités Unies France



OBJECTIFS

- Présenter divers exemples de la coopération décentralisée dans les Balkans, ainsi que ses forces et ses faiblesses ;
- Souligner l'importance de la coopération décentralisée comme force motrice pour le développement territorial à travers des projets pour la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la planification stratégique, l'appui institutionnel ...
- Promouvoir la mise en place de nouveaux partenariats et le développement de synergies entre acteurs locaux pour une approche plus efficace.

PRESENTATIONS

Fanny GAZAGNE, Directrice de Relations internationales, Ville de Nevers (France)

Coopération décentralisée franco-serbe

Fanny GAZAGNE a présenté les actions de coopération décentralisée engagées par la ville de Nevers depuis 2002 avec la ville serbe de Sremska Mitrovica (province autonome de Voïvodine) en vue de participer à la reconstruction du pays à travers le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Présentation de l'évolution du partenariat :

- 2001 : signature de la convention de partenariat entre Cités Unies France et la conférence

permanente des villes et communes de Serbie

- 2002 : premier programme de coopération (actions prioritaires : archéologie, santé et échanges scolaires)
- 2003 : expertise puis investissements pour rénover un musée, mise en place d'un parcours touristique sur le modèle de la ville de Nevers
- 2006 : signature d'une nouvelle convention portant sur la conservation du patrimoine et le développement d'un centre culturel français
- 2009 : suite aux nouvelles lois sur la décentralisation (2008) dotant les villes serbes de nouvelles compétences, le partenaire a émis le souhait de travailler sur la gestion du patrimoine municipal, dans le cadre d'un programme de développement touristique (création d'un office du tourisme, hébergement en milieu rural, tourisme durable, échange de jeunes)

Les difficultés rencontrées :

- définition conjointe de priorités
- les attentes par rapport à la coopération décentralisée (les collectivités locales ne sont pas une banque d'investissement)
- instabilité des équipes municipales, surtout suivant les élections
- complexité des procédures administratives dans les deux pays
- déficit de « culture internationale » en France, plus présente en Serbie par exemple)
- contexte de crise qui incite les collectivités à se replier sur leurs fonctions de base

Opportunités :

- solliciter des moyens extérieurs/outils de financement pour monter des programmes multilatéraux (par exemple le programme de gestion des performances locales piloté par le conseil de l'Europe engageant 6 collectivités françaises et 10 des Balkans)
- équipes municipales créatives et motivées
- les réseaux représentent une plus value pour le développement local et la mutualisation des moyens (ex d'un programme entre collectivités françaises et des Balkans sur la gouvernance démocratique)

Martha PICCAROZZI, CESPI (Italie)

Panorama de la coopération italo-bosniaque et évaluation des projets menés par les régions italiennes dans les Balkans

Martha PICCAROZZI a présenté le dispositif mis en place par l'Etat italien en 2001 en vue

d'encourager le développement des relations de coopération décentralisée entre régions italiennes et collectivités des Balkans.

La coopération décentralisée en Italie a au départ été initiée et façonnée par la société civile. Dans l'action internationale, la société civile et les pouvoirs locaux/régionaux « se poussent » mutuellement. Dans le contexte de la refondation du modèle de coopération italien dans les années 1990, les régions ont développé leurs capacités d'intervention à travers la mise en place de lois régionales, de fonds financiers et le renforcement de leur administration. La loi 84 promulguée par l'Etat en 2001 avait pour but d'encourager les régions à appuyer la stabilisation, la reconstruction et le développement dans les Balkans en offrant un cadre de coordination avec les autres acteurs (état, société civile, entreprises) et une enveloppe financière de 220 million Euros pour le cofinancement des projets. Ce cadre a donné lieu entre 2001 and 2006 à 77 projets déposés par 18 Régions et provinces autonomes (sur 21), portant prioritairement sur des secteurs où les régions italiennes peuvent apporter une plus value. Actuellement, une certaine « spécialisation sectorielle » des régions s'est installée avec le temps, où elles se focalisent chacune sur un ou plusieurs domaines de coopération.

Les atouts identifiés :

- Consolidation de liens et développement de nouveaux partenariats territoriaux
- Impact sur le développement local et le renforcement des capacités
- Formations sur les procédures et cadres financiers des programmes de l'Union Européenne.

Les faiblesses et limites:

- Faible appropriation des projets par les institutions locales
- Compréhension mutuelle des contextes inadéquats
- Disparité entre ambitions et ressources disponibles
- Réciprocité des actions limitée
- Faible coordination
- Non renouvellement du programme

Ces limites sont dues au fait que la loi 84/01 a encouragé l'ensemble des régions à intervenir dans les Balkans, y compris celles n'y étant pas impliquées traditionnellement. Or lorsque que la coopération décentralisée n'est pas soutenue par des partenariats, le résultat des projets individuels peut s'avérer décevant.

Les enjeux actuels :

- Surmonter la compétition entre régions pour une approche plus coordonnée

- Code de conduite sur le partage du travail en Europe sur la coopération internationale au développement (2007)
- L'alignement sur la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)

La coopération territoriale dans le cadre des programmes européens, ainsi que le programme de développement local en Europe du sud est (cofinancé par le ministère italien des affaires Etrangères) constituent à cet égard des opportunités de coordination.

Pierre POUGNAUD, Ministère français des Affaires étrangères et européennes (France)

Coopération décentralisée : mutualisation, coordination et synergies

Pierre POUGNAUD a souligné que la coopération décentralisée est une démarche de plus en plus interactive, plus proche des acteurs et de la population. L'objectif premier de la coopération décentralisée est de remédier à l'isolement des collectivités locales. Dans les Balkans, dont les pays ont été malmenés par l'histoire, les collectivités locales ont de nouveaux défis à relever, de nouveaux découpages territoriaux qui les incitent à repenser leurs modes d'administration et de gestion locale. L' élu est obligé en quelque sorte de réinventer les paramètres du développement local. La coopération décentralisée peut contribuer à apporter un éclairage sur les pratiques. Par ailleurs, se développe une logique de réseaux favorisant la créativité et l'interactivité et donnant plus de place aux acteurs. Au niveau national, ces collectivités locales sont parfois structurées en associations, qui se souvent sont constituées sur des bases politiques. Ces associations ont désormais besoin d'évoluer afin de travailler ensemble aux aspects liés au renforcement de leurs capacités institutionnelles.

Echanger avec des partenaires extérieurs sur des problématiques communes est également une nécessité, aussi bien que de travailler en réseau sur leur propre territoire. La question de la dissémination interne efficace des acquis de la coopération décentralisée parmi tous les acteurs locaux du pays cible se pose. Il faut aussi se rendre compte qu'il s'agit de « bonnes pratiques » (good practices), plutôt que des « meilleures pratiques » (best practices), car il n'y a pas de meilleures pratiques qui conviendraient à tous les contextes. Au-delà de ces aspects, il faut s'interroger sur l'apport des Etats. Pour prendre l'exemple de la France, il existe une Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, ainsi que de nombreux réseaux de collectivités locales, des réseaux thématiques... L'Etat français cofinance des projets de coopération décentralisée à travers des appels à projets qui identifient des thématiques prioritaires et encouragent l'approche en réseau. Cette démarche permet d'appuyer les actions ayant un effet de levier (phénomène « boule de neige »), notamment dans le domaine économique.

M. Dragan MILOSAVLEVIC, Président du Conseil municipal de Mediana/Nis (Serbie)

La ville de Nis a développé ces dernières années plusieurs projets de coopération, régionaux et transfrontaliers, notamment dans les domaines de la sécurité civile et de la mobilité urbaine. La principale limitation vient du manque d'infrastructures, ainsi que du soutien politique et logistique limité du pouvoir central. Il s'agit pour les collectivités locales de travailler leurs spécificités afin d'offrir une image fidèle et positive de Balkans. La ville de Nis serait prête à coopérer avec les villes partenaires, notamment avec les villes turques dans le domaine de la préservation du patrimoine historique.

Gaye DOGANOGU, Présidente du Comité pour le développement durable, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

Présentation de l'action du Congrès des pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe dans la région des Balkans

Le temps où les gouvernements pouvaient gérer tout est révolu. La coopération transfrontalière est importante car elle renforce le développement des régions et réduit les disparités économiques. Le CPLRE s'appuie sur sa longue expérience de dialogue entre collectivités territoriales, notamment dans les Balkans, membres du Conseil de l'Europe, pour promouvoir des démarches favorisant la création de synergie entre projets de coopération territoriale. La démarche des Eurorégions et la coopération transfrontalière constituent à ce titre des outils pertinents.

Les Eurorégions sont de nouvelles structures associatives permettant aux régions et aux villes côtières de se rassembler pour parvenir à une gestion durable de leurs bassins tout en répondant aux besoins spécifiques des populations riveraines.

En offrant un cadre de coopération venant compléter les initiatives nationales déjà mises en place en matière de coopération intergouvernementale, la création d' «euro-régions» permet ainsi de développer des projets spécifiques de coopération transfrontalière et interrégionale recourant aux instruments financiers nationaux, européens et internationaux. Le CPLRE a décidé de lancer la création en 2006 de l'Eurorégion Adriatique (comprenant 7 régions croates, 7 régions italiennes, 1 commune slovène, 1 canton de Bosnie-Herzégovine, 5 communes albanaises, et 1 commune monténégrine) et le projet d'Eurorégion de la Mer Noire (dont 14 municipalités originaires de 4 pays ont signé l'Acte constitutif et le Statut). Ces projets peuvent servir de modèles pour le développement d'autres initiatives de rapprochement régional concernant les Balkans.

CONCLUSIONS

Au cours de ces présentations ainsi que la discussion qui a suivi, la coopération de territoire à territoire (décentralisée et multilatérale) a été soulignée comme un outil permettant de dépasser les clivages et les stéréotypes dans la région des Balkans, ainsi qu'une solution au service du développement des territoires. Sa valeur ajoutée réside dans l'opportunité de relations politiques et d'échanges techniques. Les axes d'amélioration suivants ont été soulignés :

- Nécessité de lui donner un nouveau souffle en renforçant et diversifiant des liens de coopération décentralisée, dans le cadre d'une démarche intégrée.
- D'aller au-delà de la démarche protocolaire en élargissant les secteurs d'intervention, en développant les ressources humaines et en favorisant un rapprochement avec le secteur privé et le secteur associatif.
- Renforcer la diversité des outils de la coopération décentralisée en s'appuyant, en particulier, sur les outils offerts par les institutions et les programmes européens.
- Renforcer la dissémination des acquis en consolidant la démarche de réseaux.
- Appui des Etats à la coopération décentralisée au travers de la mise en place d'un cadre juridique adapté et d'un soutien financier.